Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports et de la Mobilité durable

Québec, le 7 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Pétition relative à l'accessibilité et le financement du transport adapté.

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 8 octobre 2025 par la députée de la circonscription de D'Arcy-McGee, madame Elisabeth Prass, concernant l'accessibilité et le financement du transport adapté et demandant de s'assurer que le transport public demeure équitable.

La mobilité et la participation sociale des personnes handicapées sont une priorité pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). C'est pourquoi il est un partenaire financier de premier plan soutenant le milieu municipal et les organismes publics de transport en commun (OPTC) dans leurs obligations en matière de transport adapté ainsi que dans l'amélioration des services réguliers de transport existants afin de les rendre accessibles aux clientèles à mobilité réduite. À titre d'exemple, la contribution du MTMD aux premières phases du programme d'accessibilité du Métro de Montréal s'élèvera environ à 412 M$ afin de bonifier les infrastructures et les équipements (ascenseurs, rampes d'accès, etc.) destinés aux personnes avec des limitations fonctionnelles. Le MTMD finance aussi l'achat de véhicules de transport adapté partout au Québec favorisant les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Concernant précisément le financement des services de transport adapté, la somme additionnelle de 285,6 M$, annoncée dans le cadre du budget 2024-2025, porte la contribution totale du MTMD à 782 M$ sur 5 ans. Pour les années 2025-2027, près de 470 M$ seront consacrés au transport adapté, fournissant une aide indispensable à près d'une centaine d'organismes de transport adapté et confirmant l'engagement clair du gouvernement du Québec d'assurer la mobilité des personnes handicapées dans l'ensemble de la province. Des mesures en ce sens ont aussi été prises notamment en rehaussant les exigences minimales quant à l'offre de service en transport adapté.

… 2

Québec
700, boulevard René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@transports.gouv.qc.ca

Montréal
500, boulevard René-Lévesque Ouest
16e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3444
Télécopieur : 514 873-7886

Il est important de préciser néanmoins que le MTMD agit essentiellement à titre de bailleur de fonds à travers ses divers programmes soutenant le développement du transport adapté. En vertu de la *Loi sur les transports*, la responsabilité de l'organisation et de la qualité des services de transport adapté relève des entités municipales et des OPTC, qui agissent à titre de mandataires. En ce sens, les choix de gestion du service et le recours aux transporteurs privés relèvent donc de la compétence unique de ces mandataires, dans ce cas-ci de la Société de transport de Montréal (STM). Conséquemment, tant que la STM ne contrevient ni aux normes des programmes dont elle bénéficie et ni aux lois applicables, le MTMD ne peut intervenir dans la situation portée à son attention.

Des analyses sont menées en continu au MTMD, afin que les personnes handicapées aient accès à des services de transport, incluant le transport collectif, sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût. En 2024, le MTMD a créé le Comité sur le transport des personnes en situation de handicap qui avait comme mandat d'analyser les enjeux du transport adapté municipal. Le document synthèse des travaux du Comité a été rendu public le 8 septembre 2025 et est disponible sur le site web du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Jonatan Julien

N/Réf. : 20251014-010